

COMMUNE DE DANNEMOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 août 2022 conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Nouveau référentiel et comptable M57
2. Modification du règlement intérieur accueil garderie restauration scolaire
3. Renouvellement du régime indemnitaire du RIFSEEP,
4. Nomination d'un suppléant au sein du syndicat de musique

INFORMATIONS DIVERSES

Sont présents :

M. Fabien KEES, Maire,

Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Mme Monique PAILLET, M. Olivier MARTIN, Maires-Adjointes

M. Fabrice DURAND, Mme Jennifer GAUTRET, Mme Joanna HAMONIAUX, Mme Sandra RODIER, M Bertrand SARREY, M. Frantz VAUDRY, Conseillers Municipaux

Absent excusé ou représenté :

Mme Laurence AFONSO donne pouvoir à Mme Monique PAILLET

M Richard HEYSEN donne pouvoir à Mme Jennifer GAUTRET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux ainsi qu'aux personnes de l'assistance.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Madame Joanna HAMONIAUX qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du dernier procès-verbal du 12 avril 2022 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

1 – NOUVEAU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur le Maire explique qu'une bascule anticipée à la M57 doit permettre aux collectivités locales :

- d'une part, de bénéficier d'appui technique renforcé des services de la DGFIP,
- d'autre part, de préparer en amont le déploiement du compte financier unique, par un séquençage marqué des travaux applicatifs à mener,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le passage à la M57.

2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL GARDERIE RESTAURATION

Monsieur le Maire explique que face à l'augmentation du coût des charges de personnels et du nombres d'enfants présents à la garderie il nous faudra prendre ponctuellement du personnel supplémentaire dans le cadre du dispositif Sésame.

Prix actuel pour la garderie du matin 1.5 euros prix proposé 2 euros

Prix actuel pour la garderie du soir 2 euros prix proposé 2.50 euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs

3 – RENOUVELLEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE DU RIFSEEP

Il est obligatoire depuis le 01/01/2018 et le conseil municipal de la commune a pris une délibération pour le mettre en place le 04/12/2017, il convient de le renouveler

- Ce régime se compose :
 - D'une indemnité obligatoire aux fonctions, aux sujétions, a l'expertise (IFSE)
 - D'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de la valeur professionnelle, l'engagement professionnel et la manière de servir, le (CIA)
- Pour cela nous avons créé des fiches de postes pour chaque agent et hiérarchisé chaque poste

2 Filières sont concernées

Filière administrative

- 2 agents catégorie C (adjoints administratifs)
- Avec 2 emplois hiérarchisés
 - assistant de direction et de gestion administratif
 - Agent d'exécution et d'accueil

Filière technique

- 2 agents catégorie C (adjoints techniques)
- Avec 2 emplois hiérarchisés
 - Responsable de service et d'équipement avec encadrement de proximité
 - Aide au responsable de service, agent d'exécution et de maintenance
- Au minimum chaque agent perçoit le total de l'IFSE et le CIA correspondant à son régime indemnitaire antérieur à la mise en place du RISEPP afin d'éviter toute perte de salaire

L'expérience professionnelle est prise en compte au titre de l'IFSE et elle doit être absolument distinguée de l'ancienneté, cette notion étant reflétée par les avancements d'échelons.

Concernant le complément indemnitaire annuel (CIA) qui lui reste facultatif est lié au comportement de l'agent, à sa valeur professionnelle à sa manière de servir et à la réalisation de ses objectifs.

Dans l'arrêté qui a été pris pour chaque agent, la répartition 2/3-1/3 entre la part fixe et la part variable sera définie, cela permettant de sanctionner un agent qui n'atteint pas ses objectifs sur le CIA

Je vous propose le renouvellement du régime indemnitaire du RIFSEEP dans les mêmes conditions

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du régime indemnitaire.

4 – NOMINATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter un suppléant au syndicat de Musique afin d'accroître la représentation de la commune au sein du syndicat.

Monsieur le Maire propose Monique PAILLET comme seconde suppléante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination du membre cité ci-dessus.

La séance est levée à 20 h 10

Fabien KEES

Fernanda DOS SANTOS MORAIS

Monique PAILLET

Olivier MARTIN

Fabrice DURAND

Jennifer GAUTRET

Joanna HAMONIAUX

Sandra RODIER

Bertrand SARREY

Frantz VAUDRY

Laurence AFONSO pouvoir à Monique PAILLET

Richard HEYSEN pouvoir à Jennifer GAUTRET